

La prévention et la gestion des risques industriels majeurs chez Stablex : vous informer pour votre sécurité

Fiche d'information sur le chlorate de sodium



NOTRE ENTREPRISE

Stablex Canada Inc., une société de US Ecology, est l'une des entreprises nord-américaines les plus réputées de l'industrie du traitement des résidus industriels et des sols contaminés.

Implantée à Blainville depuis 1983, elle traite ces résidus et sols de façon sécuritaire, en réponse à un besoin grandissant de société, par le biais d'une technologie scientifiquement éprouvée pour l'environnement. Certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 17025, Stablex vise résolument à agir pour l'environnement, à maintenir la santé et la sécurité, à s'engager localement et à offrir des services de qualité à ses clients.

Stablex s'impose de hauts standards et une grande rigueur pour la conduite sécuritaire de ses activités, de l'arrivée d'un camion livrant un résidu jusqu'au placement des matières traitées. C'est pourquoi nous tenons à informer la population avoisinante sur les possibles risques industriels en cas d'accident majeur impliquant les matières les plus dangereuses reçues chez Stablex.



Si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu de cette fiche d'information ou sur d'autres sujets, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe aux coordonnées suivantes :

450 430-9230, poste 4772
info@stablex.com

www.stablex.com

LE CHLORATE DE SODIUM CHEZ STABLEX

Le chlorate de sodium est reçu chez Stablex afin d'être traité à travers son procédé. Il est présent dans certains résidus industriels générés par des entreprises qui l'utilisent, entre autres, pour :

- La production de dioxyde de chlore, lequel est utilisé pour blanchir la pâte à papier
- L'utilisation en tant que désherbant
- La production de colorants

Stablex

 **US ecology**

DES MESURES RIGOUREUSES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Éviter : pour assurer la sécurité, tant des employés que des populations avoisinantes.

Pour éviter qu'un accident ne se produise, Stablex a recours à de nombreuses mesures préventives. Voici les principales :

1. Analyse de tous les résidus reçus par le laboratoire interne
2. Aucun stockage en vrac ou en tas, uniquement en contenant
3. Ségrégation des entreposage en fonction du type de résidu pour éviter les incompatibilités
4. Programme d'entretien préventif et d'inspection des équipements et des installations
5. Surveillance par caméra en continu de tout l'extérieur de l'usine
6. Système de gestion de tous les changements pouvant impacter la sécurité
7. Formation complète à la sécurité pour le personnel et les sous-contractants

Préparer : pour garantir des interventions coordonnées, rapides et efficaces.

Toute l'équipe de Stablex est prête à réagir en cas d'urgence :

1. Plan de mesures d'urgence révisé et mis à jour chaque année
2. Brigade interne composée du personnel le plus expérimenté
3. Formation des membres de la brigade par le Service de Sécurité Incendie de Blainville sur une base régulière
4. Simulations pour pratiquer le plan de mesures d'urgence
5. Remorque d'intervention contenant tout le nécessaire pour les urgences et équipement à la fine pointe : appareils de protection respiratoire isolants et autonomes, habits encapsulés, caméra thermique, matériel de lutte contre les incendies, etc.

Des plans d'intervention spécifiques sont conçus et prévus pour chaque résidu reçu chez Stablex.



En cas d'intervention, nos équipes sont donc prêtes à agir grâce à nos moyens techniques et processus en place. L'ensemble de nos mesures sont vérifiées et mises à l'essai avec la collaboration des services d'urgence de Blainville.

IMPACTS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

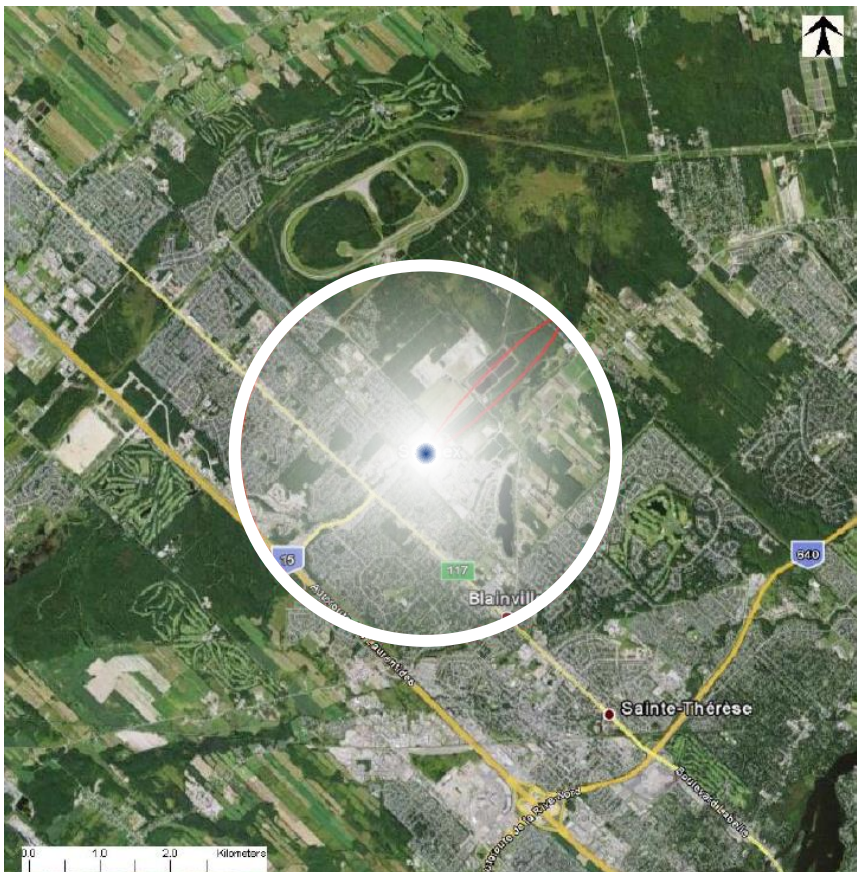
Le chlorate de sodium est un produit oxydant qui peut former du dioxyde de chlore s'il est impliqué dans un incendie (sous-produit de combustion). Le dioxyde de chlore est un produit irritant et corrosif. Le dioxyde de chlore formera un brouillard blanc au contact de l'humidité de l'air.

Les principaux impacts potentiels de l'exposition à des vapeurs et brouillards de dioxyde de chlore sur la santé sont :

- Brûlures et irritations sévères de la peau, des yeux, des voies respiratoires et digestives.
- Œdème pulmonaire en cas d'exposition à de fortes concentrations

ZONE D'EXPOSITION MODÉLISÉE

Les scénarios d'accidents majeurs ont été modélisés pour le site de Stables par une firme d'ingénierie selon l'approche recommandée par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM).



Cette carte représente la zone d'exposition potentielle en cas d'accident impliquant le chlorate de sodium. Pour y arriver, Stables a étudié le scénario du pire cas probable, soit un incendie impliquant du chlorate de sodium qui mènerait à la création d'un brouillard de dioxyde de chlore. La zone obtenue est comprise dans le cercle blanc (rayon de 2,7 km). L'exposition réelle peut varier en fonction de plusieurs facteurs dont la température de l'incendie, la quantité du résidu impliqué et les conditions météorologiques, comme les vents.

À titre de rappel, Stables met tout en œuvre pour éviter, prévenir et préparer les interventions pour ce type d'événement. En cas de d'incendie impliquant du chlorate de sodium sur le site de Stables, la projection massive d'eau à distance sur la zone en feu sera réalisée pour restreindre les impacts. Et l'intervention de la brigade de Stables et des services d'urgence sera déployée promptement afin de resserrer au minimum la zone d'exposition.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR

En préparation

Peu importe les situations, il est toujours conseillé d'être préparé(e) aux urgences.

Voici quelques trucs et astuces que vous pouvez faire :

- Réaliser un plan familial d'urgence qui inclut minimalement un plan de confinement et un plan d'évacuation
- Bâtir une trousse d'urgence 72h

En cas d'alerte

L'alerte sera diffusée par le service de communication de la Ville de Blainville avec, entre autres, les moyens suivants :

- Site internet de la Ville de Blainville et médias sociaux
- Appel téléphonique des citoyens de la zone touchée
- Porte-à-porte par les services d'urgence (police-pompier)

Des ressources pour vous accompagner



- [Plan d'urgence familiale](#)
- [Plan d'urgence avec des enfants et des animaux de compagnies](#)
- [Plan d'urgence à l'intention d'une personne ayant des besoins particuliers](#)
- [Trousse d'urgence pour la maison](#)
- [Que faire, avant, pendant et après](#)
- [Mesures d'urgence de la Ville de Blainville](#)

Si **les autorités demandent de se confiner ou de se mettre à l'abri**, il faut:

- Rentrer immédiatement et rester dans le domicile ou le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les portes et les fenêtres
- Fermer le système de ventilation, de chauffage et de climatisation
- Calfeutrer les aérations et les ouvertures (avec du tissu par exemple)
- Rester informé(e) via les informations de la municipalité (ou par l'intermédiaire des médias régionaux) et attendre d'avoir une confirmation des autorités avant de sortir du bâtiment

Il est également possible que les autorités vous **demandent d'évacuer le bâtiment ou le domicile**, il faut le quitter immédiatement en prenant soin de:

- Apporter sa trousse d'urgence
- Porter des vêtements adaptés à la saison
- Laisser une note sur la table qui indique le moment du départ et le lieu de destination
- Verrouiller les portes en partant
- Rester informé(e) via les informations de la municipalité (ou par l'intermédiaire des médias régionaux)